

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2008
Publication : 04/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG-2008-3-1-13
Séance du vendredi 27 juin 2008

Décision Modificative n° 1 - Exercice 2008

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'article L 3312-1 du C.G.C.T. relatif au budget supplémentaire du Département,
- VU la délibération n° 2008/I-1^c/01 du 14 décembre 2007 relative au projet de budget primitif 2008,
- VU les délibérations du 27 juin 2008 relatives au compte administratif 2007 et à l'affectation du résultat 2007,
- VU l'avis de la Commission des Finances, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines du 22 mai 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ approuve la réinscription à concurrence de **2 229 558,81 €** des restes à réaliser de fonctionnement 2007 joints au document budgétaire,
- ☞ approuve les inscriptions diverses portées au rapport, tant en autorisations de programmes qu'en crédits de paiement,
- ☞ arrête le volume budgétaire de la DM1 comme suit :
 - budget principal : **33 655 520,31 €** (hors soldes d'exécution)
 - budget annexe de la Cité de l'Enfance : **1 407 280,42 €**

Ce qui porte le volume budgétaire général à **864 296 842,73 €**, et le budget principal à **858 327 842,31 €**.

Le volume budgétaire global B.P. + D.M.1 2008 s'élève à **979 318 671,43 €**, avec les soldes d'exécution.

- ☞ donne délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des contrats et conventions spécifiques nécessaires à l'exécution des décisions prises.
- ☞ autorise les virements et transferts nécessaires à l'exécution budgétaire.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions 4